

Demande d'autorisation pour exploiter un permis de bar ou un permis de restaurant sur une terrasse aménagée temporairement

Lors d'un événement public dans une rue ou sur un site fermé

1 RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR (individu, corporation ou société)

Nom du demandeur : _____

N° de l'établissement : _____ N° du permis : _____

Courriel : _____ Catégorie de permis : _____

2 RENSEIGNEMENTS SUR LE COMMERCE (établissement)

Nom du commerce : _____

Numéro, rue : _____

Ville : _____ Code postal _____

Téléphone _____ Cellulaire _____

Adresse postale, si différente : Numéro, rue : _____

Ville : _____ Code postal _____

Personne chargée d'administrer le commerce : Nom : _____ Prénom : _____

3 INFORMATIONS SUR LA NATURE DE L'ÉVÉNEMENT

Nom de l'événement : _____

Date(s) de l'événement : Du _____ au _____ inclusivement.
Année Mois Jour Année Mois Jour

Heures permises par la municipalité : de _____ à _____ inclusivement.

Description de l'événement : _____

4 DESCRIPTION DE L'ORGANISME EN CHARGE DE L'ÉVÉNEMENT

Nom de l'organisme : _____

Identité du responsable : Nom : _____ Prénom : _____

Numéro, rue : _____

Ville : _____ Code postal _____

Téléphone _____ Cellulaire _____

5 DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA DEMANDE

Je déclare que je suis autorisé(e) à transmettre la présente demande et que les renseignements qui y sont fournis sont véridiques.

Nom et prénom de la personne autorisée (en lettres moulées)

Date _____

Année Mois Jour

ASSUREZ-VOUS DE JOINDRE L'ENGAGEMENT DÛMENT SIGNÉ À VOTRE DEMANDE.

**Engagement dans le but d'obtenir une autorisation pour vendre ou pour servir
des boissons alcooliques sur une terrasse aménagée temporairement
lors d'un événement public dans une rue ou sur un site fermé**

Inscrire la date ou les dates de l'événement public : _____

Dans le cadre de l'émission de mon autorisation pour vendre ou pour servir des boissons alcooliques sur **une terrasse aménagée temporairement** dans une rue ou sur un site fermé lors d'un événement public, je m'engage notamment à respecter les exigences suivantes :

1. Exploiter mon autorisation pour vendre ou pour servir des boissons alcooliques sur une terrasse aménagée temporairement en respectant les mêmes obligations légales que celles qui sont requises pour l'exploitation de mon permis permanent visé par l'autorisation.
2. Respecter la réglementation en matière de publicité si vous faites la vente des boissons alcooliques (exemples : ne pas réduire les prix des boissons alcooliques, ne pas annoncer des spéciaux comme « 2 pour 1 », « Happy Hour », « open bar », « beat the clock », etc.).
3. Afficher l'autorisation à la vue du public sur la terrasse aménagée temporairement.
4. Installer des meubles sur la terrasse pour accueillir le nombre de personnes pouvant y être admises simultanément.
5. Respecter les limites et la capacité de la terrasse pour laquelle je demande une autorisation temporaire et respecter, s'il y a lieu, les limites et la capacité de ma terrasse pour laquelle je détiens un permis permanent.
6. Ne pas vendre ou servir de boissons alcooliques aux personnes se trouvant à l'extérieur de mon établissement ou de ma terrasse.
7. S'assurer que la clientèle ne quitte pas la terrasse avec des boissons alcooliques.
8. Prendre toutes les mesures de sécurité pour assurer notamment la tranquillité et la sécurité publiques sur la terrasse aménagée temporairement, pour contrôler la présence et l'interdiction de vente et/ou de service de boissons alcooliques aux mineurs, pour veiller au respect de l'interdiction de vente, d'échange et de consommation de stupéfiants ou de toute drogue, pour prévenir les actes de violence et pour empêcher la surconsommation. Pour ce faire, affecter au service et à la vente de boissons alcooliques un nombre suffisant de personnes possédant la capacité, la compétence et l'intégrité requises pour exercer leurs fonctions et/ou, si cela est jugé nécessaire, embaucher un nombre suffisant d'agents de sécurité ayant la formation adéquate pour exercer leurs fonctions.
09. Respecter la réglementation de la municipalité où a lieu l'événement.

Je déclare que je suis autorisé(e) à transmettre le présent engagement.

(Nom et prénom du titulaire de permis d'alcool ou
de la personne dûment autorisée à agir en son nom)

Date | _____ | _____ | _____
Année Mois Jour

Numéro de l'établissement : _____

Nom de l'établissement : _____

Numéro, rue : _____

Ville : _____ Code postal | _____

Courriel : _____

D'un titulaire de permis d'alcool permanent qui désire obtenir une autorisation pour vendre ou pour servir des boissons alcooliques sur une terrasse aménagée temporairement dans une rue ou sur un site fermé lors d'un événement public

1. Un formulaire de demande d'autorisation pour une terrasse aménagée temporairement dûment rempli par le titulaire du permis d'alcool permanent ou la personne autorisée à cette fin.
2. Une lettre de la municipalité ou de l'arrondissement concerné autorisant, pour une durée spécifique (dates et heures d'exploitation permises), la vente des boissons alcooliques à l'extérieur, spécifiant que la rue ou le site est fermé.
3. Une lettre de l'organisation en charge de l'événement décrivant la nature des activités projetées, précisant les dates de leur tenue en incluant la liste de tous les participants à cet événement, y compris les titulaires de permis d'alcool.
4. Une copie du programme complet et officiel des activités faisant partie de l'événement.
5. Un croquis ou un plan de la terrasse où aura lieu l'événement indiquant les dimensions, le matériel utilisé pour la délimiter, le nombre de personnes pouvant y être admises et les installations sanitaires si la terrasse temporaire n'est pas reliée à un établissement. **Lorsque l'événement est tenu sur l'Île de Montréal**, ce document doit obligatoirement être approuvé par le Service de la sécurité incendie, division des mesures préventives.
6. Un engagement relatif au respect de certaines exigences rempli par le titulaire du permis d'alcool permanent ou par la personne qui a été désignée par le conseil d'administration à agir en son nom, lorsque le permis d'alcool est détenu par une compagnie ou une société. (Voir l'annexe 1)
7. Le paiement d'une somme de 152 \$ pour les frais d'étude relatifs à la demande. Veuillez noter que la Régie ne remboursera pas le demandeur si sa demande lui est refusée.

Il est possible que la Régie fournisse au service de police concerné toute l'information reliée à cette demande d'autorisation temporaire.

Veuillez prendre note que lors d'une première demande d'autorisation visée par la présente ou dans tout autre cas jugé opportun, la Régie pourrait consulter le service de police afin de connaître sa position, et ce, AVANT la décision d'émettre ou non ladite autorisation pour une terrasse aménagée temporairement.

Veuillez remettre votre formulaire dûment rempli accompagné de tous les documents précités à l'organisateur responsable de la tenue de l'événement le plus rapidement possible car celui-ci doit les acheminer à la Régie au moins 30 jours avant la date de début de l'événement.

Information importante

Le paiement par carte de crédit est privilégié, cependant, il est possible d'effectuer votre paiement par tout autre mode de paiement.

Au besoin, veuillez communiquer avec nous par téléphone, à l'un des numéros ci-dessous.

Téléphone: 418 643-7667 (Québec), 514 873-3577 (Montréal), 1 800 363-0320 (ailleurs au Québec)

Veuillez faire parvenir par courriel ce formulaire dûment rempli à :

demande.permisalcoolqc@racj.gouv.qc.ca (bureau de Québec)

demande.permisalcoolmtl@racj.gouv.qc.ca (bureau de Montréal)

Paiement par carte de crédit

<input type="checkbox"/> Visa	<input type="checkbox"/> MasterCard	Montant payé	Nom et prénom du détenteur de la carte de crédit
<input type="checkbox"/> American Express		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro de la carte		Date d'expiration de la carte	<input type="checkbox"/> J'autorise la Régie des alcools, des courses et des jeux à prélever sur ma carte de crédit le montant requis pour ma demande.
<input type="text"/>		<input type="text"/>	(MMAA)